



Conseil des arts Canada Council  
du Canada for the Arts

## PRIX

### Banque d'instruments de musique du Conseil des arts du Canada

### Concours de 2018 concernant des violons, des violoncelles et un archet de violoncelle de qualité exceptionnelle

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter votre candidature à ce concours :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez les <b>lignes directrices</b> pour connaître l'objet du concours, les candidats admissibles ainsi que les autres critères d'admissibilité, le processus et les critères d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants</b> . Si vous avez encore des questions concernant le concours ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés des langues officielles en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes Inuits, Métis et des Premières Nations, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

### Date limite

**2 avril 2018**

Votre demande dûment remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts du Canada.

### Renseignements supplémentaires

#### Sarah Brown

Agente de programme, Prix  
Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

sarah.brown@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 6004

ATS : 1-866-585-5559 / PRG33F 01-18



## LIGNES DIRECTRICES

<b>À propos de la Banque d'instruments de musique du Conseil des arts du Canada</b>	<p>La Banque d'instruments de musique du Conseil des arts du Canada a été créée pour faire l'acquisition d'instruments à cordes de qualité exceptionnelle. L'intention est de prêter les instruments à des musiciens professionnels canadiens de musique classique établis ou à de jeunes musiciens professionnels canadiens de musique classique de talent qui sont au seuil d'une carrière internationale de solistes ou de chambristes ou qui l'ont déjà commencée. Les musiciens à qui ces instruments sont prêtés donnent des concerts dans le monde entier et font des enregistrements avec ces instruments pendant toute la durée du prêt.</p> <p>La Banque a été établie en 1985, grâce à un legs de 100 000 \$ de la famille Barwick d'Ottawa. Depuis, à l'aide d'une série de généreux dons et prêts, la Banque s'est constitué une collection de plus de 20 des instruments d'une valeur totale de plus de 41 millions de dollars. La collection de violons, de violoncelles et d'archets est composée d'instruments des plus légendaires au monde, fabriqués par d'illustres luthiers comme Stradivarius, Gagliano ou Pressenda.</p> <p>Veillez visiter <a href="http://instrumentbank.canadacouncil.ca/fr">http://instrumentbank.canadacouncil.ca/fr</a> pour l'historique des acquisitions de la Banque d'instruments de musique.</p> <p>Le Conseil des arts du Canada désire remercier les personnes qui ont donné et prêté ces instruments exceptionnels de leur générosité et de leur aimable soutien à l'enrichissement de la Banque d'instruments de musique.</p>
<b>Description des instruments et des archets</b>	<p>Les concours ont lieu à l'expiration des prêts. La période de prêt est d'une durée de trois ans.</p> <p>Les instruments suivants sont inclus dans le concours de 2018* :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• violon Stradivarius Baumgartner de 1689</li><li>• violoncelle Stradivarius Bonjour v. 1696</li><li>• violon Giovanni Tononi Bell v. 1700</li><li>• violon Stradivarius Taft de 1700</li><li>• violon Dominicus Montagnana de 1715</li><li>• violon Stradivarius Windsor-Weinstein de 1717</li><li>• violon Guarneri del Gesù de 1729</li><li>• violoncelle Joannes Franciscus Celoniatius Newland de 1730</li><li>• violon Januarius Gagliano Palmason de 1747</li><li>• violon Carlo Ferdinando Landolfi v. 1750</li><li>• violon Joannes Baptista Guadagnini de 1753</li><li>• violon Carlo Tononi de 1757</li><li>• violon Januarius Gagliano Miller de 1768</li><li>• violoncelle Joannes Guillami de 1769</li><li>• violon Joannes Franciscus Pressenda de 1820</li><li>• violoncelle Nicolaus Gagliano McConnell II de 1824</li></ul>

<p><b>Description des prix (suite)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• archet de violoncelle Adam Shaw v. 1830</li> <li>• violon Eckhardt-Gramatte Joachim George Chanot I v.1830</li> <li>• violon Jean-Baptiste Vuillaume v. 1869, avec un archet de modèle Vuillaume</li> <li>• violon Jean-Baptiste Vuillaume de 1871</li> <li>• violon Stefano Scarampella de 1900</li> <li>• violon Enrico Rocca de 1902</li> </ul> <p>* <u>Veillez noter</u>: la liste des instruments disponibles est sujette à changement.</p>
<p><b>Admissibilité</b></p>	<p>Sont admissibles les musiciens professionnels canadiens de musique classique considérés comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de jeunes musiciens de talent qui sont au seuil d’une carrière internationale de soliste ou de chambriste, ou qui l’ont déjà commencée;</li> <li>• des musiciens à mi-carrière ou établis qui ont déjà une carrière internationale de soliste ou de chambriste, et qui se trouvent à une étape cruciale de leur carrière.</li> </ul> <p>Tous les candidats doivent montrer que le fait d’avoir un instrument à cordes ou un archet de si belle qualité à cette étape de leur parcours contribuera grandement à l’essor de leur carrière ou leur permettra de passer à la prochaine étape de celle-ci.</p> <p>Les candidats doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Ils ne sont pas tenus d’habiter au Canada au moment où ils présentent leur demande;</li> <li>• accepter de conserver leur statut de résident permanent du Canada pendant la durée du prêt, à moins que le Conseil des arts du Canada n’accepte de déroger à cette condition;</li> <li>• avoir terminé une formation de base en musique (diplôme universitaire ou formation spécialisée équivalente);</li> <li>• s’être produits ou avoir présenté des œuvres en public;</li> <li>• être reconnus comme musiciens professionnels par leurs pairs.</li> </ul> <p>Votre demande à La Banque d’instruments de musique n’est pas prise en compte dans la limite des demandes soumises au Conseil des arts.</p>

<p><b>Aide à la production d'une demande</b></p>	<p>Des fonds sont disponibles pour les personnes qui éprouvent des difficultés à produire une demande, une mise en candidature ou un rapport final à cause d'un handicap. Les personnes sourdes, handicapées ou celles vivant avec une maladie mentale peuvent en effet demander au Conseil de contribuer au paiement des services qui leur permettront spécifiquement de remplir une demande, une nomination pour un prix ou de soumettre un rapport final.</p> <p>Veillez soumettre votre demande d'aide au moins 4 semaines avant la date du prix. Communiquez par téléphone ou par courriel avec l'agent responsable de ce prix. Pour plus d'information :</p> <p><a href="http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire">http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire</a>.</p>
<p><b>Évaluation des demandes</b></p>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts du Canada. Les demandes admissibles seront évaluées par un comité composé de musiciens professionnels chevronnés ou d'autres pairs, choisis pour leur connaissance spécialisée du répertoire et de la technique de la musique classique et contemporaine pour cordes ainsi que leur compréhension de la dynamique des étapes d'une carrière. Les membres sont sélectionnés de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. Le comité peut également comprendre un éminent spécialiste d'un autre pays.</p> <p>Le comité de pairs évalue les candidatures dans un contexte de concours national et choisit les finalistes qui seront invités à une audition et à une entrevue (qui se tiendront du 16 au 21 septembre 2018 à Toronto). Des finalistes seront sélectionnés en fonction de la qualité artistique de leur enregistrement et de la documentation soumise à l'appui de la demande (voir la partie B du formulaire de demande). Chaque candidat finaliste doit être prêt à parler de son plan de carrière personnel et à expliquer comment le prêt d'un instrument ou d'un archet exceptionnel de la Banque d'instruments de musique du Conseil des arts du Canada lui permettrait d'atteindre ses objectifs de carrière ou de passer à la prochaine étape de celle-ci.</p> <p>Le répertoire joué au cours des auditions sera semblable à celui interprété pour la sélection préliminaire, mais les finalistes peuvent choisir de nouvelles œuvres, qu'ils devront interpréter soit en solo soit en solo avec accompagnement au piano.</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>La sélection sera fondée sur la qualité du jeu des candidats, leurs possibilités de carrière professionnelle et leur aptitude à tirer pleinement profit d'engagements professionnels au Canada et à l'étranger pendant la durée du prêt. Les deux derniers éléments seront évalués aussi bien en fonction des documents écrits soumis à l'appui de la demande que de l'entrevue en personne réalisée au cours du processus.</p>

<p><b>Frais de déplacement pour les finalistes</b></p>	<p>Les auditions auront lieu à Toronto, du 16 au 21 septembre 2018. Les finalistes recevront du Conseil des arts un montant pouvant aller jusqu'à 1 500 \$, selon leur lieu de résidence, afin de les aider à se rendre aux auditions.</p> <p>Les finalistes handicapés ou sourds auront l'occasion d'identifier les services qui sont requis afin qu'ils puissent se présenter à l'audition. Le Conseil des arts pourrait défrayer une partie des dépenses spécifiques liées à l'accès aux services.</p> <p>Les finalistes devront autrement assumer les frais de déplacement additionnels et les frais d'hébergement et prendre les dispositions nécessaires à cet effet. Le Conseil des arts fera parvenir aux finalistes des renseignements relatifs aux déplacements et au financement disponible.</p>
--	---

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

<b>Traitement de la demande</b>	<p><b>Présentation de la demande</b></p> <p>Vous devez soumettre votre demande par la poste.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous devez fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandés.</li><li>• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.</li><li>• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.</li><li>• Choisissez soigneusement votre matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.</li><li>• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</li><li>• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées</li></ul> <p><b>Format et mise en page</b></p> <p>Pour les demandes envoyées par la poste, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• imprimés d'un seul côté;</li><li>• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);</li><li>• avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;</li><li>• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.)</li></ul> <p>Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.</p> <p><b>Délai de réponse</b></p> <p>Une lettre vous avisant si vous êtes finaliste ou non vous sera envoyée par la poste en juin 2018. Le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p>Les résultats seront annoncés aux finalistes à la fin des auditions.</p>
---------------------------------	--

<p><b>Renseignements personnels</b></p>	<p><i>La Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p><b>Conditions rattachées à ce concours</b></p>	<p><b>Avant de présenter une demande de subvention</b>, veuillez prendre connaissance que les candidats peuvent recevoir de la Banque d'instruments de musique un maximum de trois prêts de trois ans chacun.</p> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution <b>si la demande est retenue</b>. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous :</p> <p><b>Les rapport finaux en retard</b></p> <p>Les gagnants ne peuvent recevoir l'instrument jusqu'à ce que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts aient été soumis et approuvés.</p> <p><b>Entente de prêt</b></p> <p>Les détenteurs d'un instrument devront signer un contrat (entente de prêt) régissant toutes les conditions du prêt. Le formulaire général de l'entente de prêt peut être obtenu sur demande auprès du Conseil des arts du Canada.</p> <p><b>Entretien de l'instrument</b></p> <p>Les détenteurs seront tenus de participer à un atelier sur la façon de prendre soin des instruments prêtés et les politiques relatives à leur utilisation, dans les bureaux de Geo. Heidl &amp; Co. Limited à Toronto, la compagnie responsable de l'entretien des instruments.</p> <p>Chaque année, ils doivent remettre l'instrument prêté à Geo. Heidl &amp; Co. Limited pour une inspection. L'instrument ne doit être modifié d'aucune façon. Tous les frais d'assurance, de réparation/de restauration importantes et d'évaluations annuelles effectuées par un luthier seront couverts par le Conseil des arts du Canada. Les détenteurs doivent pour leur part assumer les frais d'entretien courant et ceux de déplacement liés à l'évaluation et à l'entretien annuel de l'instrument. De plus, ils doivent également soumettre au Conseil un rapport écrit de l'inspecteur sur l'état de l'instrument.</p>

<p><b>Conditions rattachées à ce concours (suite)</b></p>	<p><b>Participation aux activités de publicité et de promotion</b></p> <p>Les détenteurs doivent accepter de participer à un nombre raisonnable d'activités de publicité et de promotion des arts durant la période du prêt. Ils doivent consentir à ce que leur photo, des vidéos et des renseignements publics les concernant soient utilisés pour la promotion de la Banque d'instruments de musique et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts du Canada. Ils doivent aussi accepter de participer pleinement à toutes les activités entourant ces prix, y compris les événements médiatiques, cérémonies et réceptions.</p> <p>Les détenteurs peuvent être appelés à donner un concert promotionnel annuel pour la Banque d'instruments de musique du Conseil des arts du Canada. Ils ne recevront pas de cachet pour ce concert, mais le Conseil paiera des frais de déplacement et d'hébergement raisonnables.</p> <p>Les détenteurs devront donner des concerts ou récitals professionnels au Canada et à l'international au cours de chacune des trois années du prêt. Ces concerts doivent être organisés par les lauréats ou leur gérant ou agent et ne relèveront pas du Conseil des arts du Canada. Les candidats doivent être prêts à soumettre, avant le début de la période du prêt, leurs plans ou leurs engagements confirmés pour la première année. Les engagements fermes pour les concerts des années subséquentes devront être soumis au plus tard à la date anniversaire annuelle de l'entente.</p> <p><b>Confidentialité</b></p> <p>Si leur demande est retenue, les gagnants doivent convenir de respecter le caractère confidentiel des résultats jusqu'à la date de l'annonce publique du Conseil des arts.</p> <p><b>Changements aux activités requises</b></p> <p>Si les détenteurs ne peuvent plus utiliser l'instrument, quelle qu'en soit la raison, ou qu'ils décident de ne pas mener à terme les activités requises, ils doivent en informer sans délai le Conseil des arts.</p> <p><b>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada</b></p> <p>Les détenteurs doivent mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à ce prêt. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution et au contrat (entente de prêt).</p> <p><b>Rapports annuels et rapport final</b></p> <p>Les détenteurs conviennent d'envoyer au Conseil un rapport annuel sur la progression de leur carrière pendant la durée du prêt. Ils devront également soumettre un rapport final, au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution.</p> <p><b>Gagnants des années précédentes</b></p> <p>Veillez visiter le site web du Conseil des arts au <a href="http://conseildesarts.ca">conseildesarts.ca</a> pour la liste cumulative des gagnants des années précédentes.</p>
---	--



## Banque d'instruments de musique du Conseil des arts du Canada de 2018

Les renseignements fournis cette page ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal **complet**) :  M<sup>me</sup>  M.  Autre \_\_\_\_\_ Année de naissance \_\_\_\_\_

Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province ou territoire \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

### DÉCLARATION

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :  
(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.)  Oui  Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en :  français  anglais

**Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

- je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité du concours, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait;
- je comprends que je ne peux pas recevoir le prêt d'un instrument tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention ou tout prêt de la Banque d'instruments de musique que j'ai obtenu du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- j'accepte les conditions du concours décrites dans les lignes directrices et je m'engage à respecter la décision du Conseil des arts du Canada;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'indiquent les lignes directrices.

**DÉCLARATION (suite)****Si je suis un détenteur d'un instrument,**

- j'accepte que ma photo, des vidéos et des renseignements publics sur ma carrière et activités connexes me concernant soient utilisés pour la promotion de ces prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts du Canada;
- j'accepte de participer pleinement aux activités qui y sont rattachées, notamment les événements médiatiques, les cérémonies, les réceptions et d'autres événements connexes;
- j'accepte de garder les résultats confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique du Conseil des arts;
- j'accepte que le Conseil des arts du Canada informe les députés et les représentants fédéraux de cette décision;
- j'accepte de mentionner et de promouvoir de façon proactive le Conseil des arts à tout événement public et représentations;
- je m'engage à promouvoir publiquement de façon proactive mes voyages et expériences avec l'instrument lors de la période de trois ans et de contribuer aux communications du Conseil des arts.
- Le cas échéant, j'accepte de conserver mon statut de résident permanent du Canada pendant la durée du prêt, à moins que le Conseil des arts du Canada n'en convienne autrement.

**Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
Signature (**une signature originale est requise**)

\_\_\_\_\_  
Date



## Banque d'instruments de musique du Conseil des arts du Canada de 2018

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité de pairs.

- Le Conseil des arts du Canada n'exige qu'un seul exemplaire du formulaire.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.

### PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

### PARTIE B – DOCUMENTATION D'APPUI

Veillez joindre à votre demande :

- un énoncé (maximum de **750 mots**) dans lequel vous confirmez votre admissibilité au concours et décrivez vos concerts/récitals et autres activités professionnelles des deux dernières années ainsi que vos plans de carrière (particulièrement pour les deux ou trois prochaines années, y compris vos prochains concerts et récitals) et démontrez que vous êtes rendu à un point crucial pour le développement de votre carrière;
- un texte (maximum de **750 mots**) expliquant comment le prêt d'un instrument ou d'un archet vous aidera à atteindre vos objectifs de carrière, particulièrement sur la scène internationale et/ou vous permettra de passer à la prochaine étape de votre carrière; autrement dit, expliquez clairement comment le prêt d'un instrument ou d'un archet aura pour vous une incidence positive sur le plan professionnel;
- une note décrivant l'instrument que vous jouez présentement (et de l'archet que vous utilisez si vous soumettez une demande en tant que violoncelliste) : fabricant, année de fabrication, valeur approximative et autres renseignements pertinents, y compris le nom du propriétaire de l'instrument ou de l'archet);
- un curriculum vitae à jour, y compris les diplômes d'études, un profil d'emplois, les distinctions ou reconnaissances reçues (les bourses d'études et autres prix), les activités professionnelles et académiques (par exemple, représentations : année, mois, nom de la série et lieu), les enregistrements de musique (solo ou en collaboration, année, description), ainsi que les initiatives musicales et pédagogiques;
- une biographie (maximum de **150 mots**)
- une liste de votre répertoire actuel
- le nom de votre agent ou gérant actuel (**le cas échéant**).

**PARTIE C – ENREGISTREMENTS**

**Vous devez fournir des enregistrements dont la qualité technique est excellente.** Vous devez vérifier votre matériel d'appui audio ou vidéo avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. À l'étape de la sélection préliminaire, le comité de pairs jugera de la qualité artistique des œuvres en écoutant ces enregistrements.

Si vous ne soumettez pas les enregistrements dans les formats prescrits, votre demande pourrait être retirée du concours.

Les œuvres exécutées avec un orchestre ou un ensemble ne sont pas toujours le meilleur moyen de montrer le travail du musicien. Si vous décidez de soumettre ce genre d'enregistrement, veuillez n'inclure que les passages où vous jouez en solo.

Pour l'étape de la sélection préliminaire du concours, vous devez soumettre les enregistrements suivants :

Trois enregistrements de votre jeu réalisé au cours des 12 derniers mois, de préférence durant un concert. Le répertoire doit comprendre **trois œuvres solos** (avec accompagnement au piano, s'il y a lieu) comme suit :

- une œuvre de la période baroque ou classique;
- une œuvre canadienne et;
- une œuvre à votre choix.

L'enregistrement ne doit pas dépasser **30 minutes** et doit représenter de façon satisfaisante votre polyvalence et vos aptitudes. **Le Conseil des arts du Canada préfère recevoir les enregistrements sous la forme de trois pistes indexées sur un seul CD, DVD, ou sur une clé UBS. Veuillez identifier clairement votre matériel.**

**Spécifications**

**Les fichiers audiovisuels** doivent être :

- compatibles avec VLC Media Player (pour en savoir plus, consultez le [www.videolan.org/vlc/](http://www.videolan.org/vlc/))
- d'un maximum de 60 images par seconde
- d'une résolution maximale de 1 080p (ou format de l'image de 1 920 x 1 080)
- d'au plus 4 Go

**Les fichiers multimédias** doivent être :

- sur DVD, sur CD ou sur une clé USB (les fichiers doivent se trouver dans un seul dossier)
- conformes au format NTSC de la région 1 (DVD vidéo)

**PARTIE D – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ENREGISTREMENTS**

Identifiez clairement votre matériel et remplissez les sections ci-dessous. Inscrivez vos enregistrements dans l'ordre où vous voulez qu'ils soient présentés.

**Vos enregistrements ne doivent pas dépasser pas 30 minutes au total.**

**Article 1**

Titre :

Compositeur : canadien?  Oui  Non

Rôle/part du candidat :

Date d'achèvement ou d'enregistrement (obligatoire) :

Interprété par :

Durée : \_\_\_\_\_ Numéro de piste : \_\_\_\_\_ Temps indiqué : \_\_\_\_\_

Indiquer le type de fichier (CD, DVD, clé USB)

**Article 2**

Titre :

Compositeur : canadien?  Oui  Non

Rôle/part du candidat :

Date d'achèvement ou d'enregistrement (obligatoire) :

Interprété par :

Durée : \_\_\_\_\_ Numéro de piste : \_\_\_\_\_ Temps indiqué : \_\_\_\_\_

Indiquer le type de fichier (CD, DVD, clé USB)

**Article 3**

Titre :

Compositeur : canadien?  Oui  Non

Rôle/part du candidat :

Date d'achèvement ou d'enregistrement (obligatoire) :

Interprété par :

Durée : \_\_\_\_\_ Numéro de piste : \_\_\_\_\_ Temps indiqué : \_\_\_\_\_

Indiquer le type de fichier (CD, DVD, clé USB)

**PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION**

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous d'inscrire votre nom sur tous les articles que vous soumettez.

**Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.**

- Identification du candidat
- Déclaration (Une **signature originale** est requise.)
- Partie A – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie B – Documentation d'appui
  - Énoncé (maximum de **750 mots**)
  - Texte sur le prêt d'un instrument ou de l'archet (maximum de **750 mots**)
  - Note décrivant l'instrument ou l'archet que vous jouez présentement
  - Curriculum vitae à jour
  - Biographie (maximum de **150 mots**)
  - Liste du répertoire actuel
  - Nom de l'agent ou gérant actuel (**le cas échéant**)
- Partie C – Enregistrements
  - Enregistrements indexés de **trois** œuvres solo (total de **30 minutes**)
- Partie D – Description détaillée des enregistrements

**Envoyez votre demande à l'adresse suivante :**

**Prix**

Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8